

# Le règlement des études

*Il définit les critères d'un travail scolaire de qualité, les procédures d'évaluation et de délibération du Conseil de Cycle et la communication de ses décisions.*

## **I. Critères d'un travail scolaire de qualité**

- Les travaux individuels sont classés dans des cahiers ou fardes
- Des travaux de groupes sont régulièrement proposés dans le cadre d'un projet de classe, de cycle ou d'école
- Des travaux individuels sont proposés dans le cadre de certains cours
- Les travaux à domicile sont adaptés au niveau de l'enseignement en cohérence avec la circulaire N°57 du 29/05/01 : ils doivent conduire l'élève à planifier une stratégie de travail. L'entraînement à la lecture reste une priorité à tous les niveaux.

Quelques exigences portent notamment sur :

- le développement du sens des responsabilités qui se manifeste par l'attention, la qualité de l'expression, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, l'écoute;
- l'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle et efficace;
- la capacité à s'intégrer dans une équipe et à œuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche;
- le respect des consignes données;
- le soin dans la présentation des travaux;
- le respect des échéances.

## **II. Nos pratiques d'évaluation**

L'école pratique l'évaluation formative (tout au long de l'année), l'évaluation diagnostique ou bilan (à certains moments de l'année) et l'évaluation certificative (fin d'étape) selon les modalités suivantes:

a) **L'évaluation formative** vise à rendre explicite à l'enfant la manière dont il développe les apprentissages et les compétences. L'enfant peut ainsi prendre conscience de ses progrès et de ses éventuelles lacunes pour envisager avec son professeur les pistes pouvant mener à une amélioration.

Cette fonction de régulation fait partie intégrante de la formation: c'est au moment où l'enfant réalise une tâche qu'intervient l'évaluation formative. Les observations ainsi rassemblées ont une portée indicative et formative. Elles n'interviennent pas dans l'évaluation certificative.

b) **L'évaluation diagnostique ou bilan** s'appuie sur les productions écrites individuelles ainsi que sur un entretien oral personnalisé avec l'enfant.

Trois bulletins d'évaluation sont programmés durant l'année scolaire.

Le bulletin se compose :

- d'une farde regroupant les tests et productions de la période. Une table des matières assortie d'objectifs éclaire les parents sur les contenus abordés.
  - d'une farde "Forces et défis". Le professeur exprimera précisément à chaque période les points forts identifiés chez l'élève et les défis à relever en lien avec les contenus appris et enseignés ou avec le comportement (au travail, avec les autres...).
- c) **l'évaluation certificative** s'exerce en fin de 2<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année. Elle s'appuie sur :
- des travaux personnels ou de groupe ;
  - des épreuves écrites (externes ou internes à l'école);
  - le dossier pédagogique de l'élève.

### **III. Le conseil de classe et le conseil de cycle**

Il est constitué de la Direction, des instituteurs et des maîtres spécialisés qui ont enseigné aux élèves concernés et d'un membre du Centre P.M.S..

- Fin décembre et fin mars de chaque année : tour d'horizon avec mise en place d'aide si nécessaire.
- Fin juin : le conseil de classe peut proposer une année complémentaire à l'enfant et aux parents.
- Fin juin en P6: En cas de non réussite du CEB, le conseil de cycle peut décider de la réussite ou de la réorientation d'un élève après avoir consulté le jury de la commission du CEB (pilotée par l'inspecteur)

### **IV. Le Certificat d'Études de Base, appelé aussi CEB (diplôme de fin de 6<sup>e</sup> année)**

La participation à l'épreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'Études de Base est obligatoire pour les élèves de 6<sup>e</sup> année primaire.

Les modalités de passation sont communes à tous les établissements scolaires et à tous les candidats à l'épreuve.

L'épreuve externe se déroule sur quatre matinées et les enfants sont « libérés » les après-midis.

### **V. Contacts entre l'école et les parents**

Les réunions sont la base de la coopération école-famille et revêtent toujours un caractère important.

Notre école prévoit une réunion générale de rentrée dès septembre.

Quatre rendez-vous individuels parents-professeurs sont programmés durant l'année : octobre, décembre, mars et juin.

Les parents ont la possibilité de rencontrer les titulaires tout au long de l'année. Ils peuvent demander un rendez-vous via le journal de classe.

Le journal de classe doit rester un simple vecteur de communication. En cas de faits plus importants, pour prendre un rendez-vous rapide avec la personne concernée, il est primordial de vous adresser au secrétariat ou à la direction via la communication électronique.